

MINISTERE DE LA COMMUNAUTE FRANCAISE

ADMINISTRATION GENERALE DE L'ENSEIGNEMENT

ENSEIGNEMENT DE PROMOTION SOCIALE

DOSSIER PEDAGOGIQUE

UNITE D'ENSEIGNEMENT

EXPLOITATION DES INSTRUMENTS COMPTABLES ET BUDGETAIRES

ENSEIGNEMENT SUPERIEUR DE TYPE COURT
DOMAINE : SCIENCES ECONOMIQUES ET DE GESTION

<p>CODE : 71 57 18 U32 D2 CODE DU DOMAINE DE FORMATION : 702 DOCUMENT DE REFERENCE INTER-RESAUX</p>
--

**Approbation du Gouvernement de la Communauté française du 20 décembre 2019,
sur avis conforme du Conseil général**

EXPLOITATION DES INSTRUMENTS COMPTABLES ET BUDGETAIRES

ENSEIGNEMENT SUPERIEUR DE TYPE COURT

1. FINALITES DE L'UNITE D'ENSEIGNEMENT

1.1. Finalités générales

Conformément à l'article 7 du décret de la Communauté française du 16 avril 1991 organisant l'enseignement de promotion sociale, cette unité d'enseignement doit :

- ◆ concourir à l'épanouissement individuel en promouvant une meilleure insertion professionnelle, sociale, culturelle et scolaire ;
- ◆ répondre aux besoins et demandes en formation émanant des entreprises, des administrations, de l'enseignement et d'une manière générale des milieux socio-économiques et culturels.

1.2. Finalités particulières

L'unité d'enseignement vise à rendre l'étudiant capable d'appliquer des méthodes de contrôle simples pour assurer la gestion financière, comptable et budgétaire d'une organisation ou d'une institution du secteur non marchand :

En tenant compte

- ◆ des règles et normes comptables applicables au secteur non-marchand ;
- ◆ de la logique de la gestion budgétaire d'une organisation donnée ;
- ◆ de l'apport de l'outil informatique matériel et logiciel ;
- ◆ des exigences des autorités de tutelle en ces matières.

2. CAPACITES PREALABLES REQUISES

2.1. Capacités

A partir d'une problématique globale de management, représentative du secteur non marchand, évoquant les domaines de l'éthique, de la gestion globale des ressources et de l'organisation du travail, dans le respect des règles et usages de la langue française et de la déontologie,

- ◆ rédiger un travail de synthèse :
 - modélisant l'organisation du travail d'un service ou d'une institution,
 - analysant les outils de gestion globale des ressources,
 - intégrant une démarche de questionnement éthique sur les valeurs annoncées et constatées dans le service ou l'institution,
- ◆ exposer une réflexion critique sur son analyse et d'en débattre ;
- ◆ relever les éléments qui contribuent à la construction de son identité de cadre du secteur non-marchand.

2.2. Titre pouvant en tenir lieu

Attestation de réussite de l'unité d'enseignement « Cadre du secteur non-marchand : Approches des pratiques managériales » n° 715716U32D2.

3. ACQUIS D'APPRENTISSAGE

Pour atteindre le seuil de réussite, l'étudiant sera capable,

Selon la législation en vigueur, face à une gestion financière, budgétaire et comptable d'une organisation, illustrée par des documents ad hoc et dans le respect des consignes données, en utilisant les techniques et outils informatiques et statistiques appropriés et actualisés,

- ◆ d'utiliser les documents et comptes annuels comme outils de gestion et de décision ;
- ◆ d'appliquer des concepts et des méthodes de travail dans le cadre de la résolution de problèmes de gestion ;
- ◆ de projeter un plan d'investissement et de financement ;
- ◆ d'utiliser des ratios pertinents en tant qu'outils d'analyse et de décision ;
- ◆ d'élaborer un budget d'exploitation et une programmation des charges et de prévoir un contrôle efficace ;
- ◆ de prendre les décisions de gestion adéquates ;
- ◆ d'expliquer les règles de subventions en fonction du secteur dont relève l'organisation ;
- ◆ d'établir une procédure de traitement d'un dossier d'appel à projet.

Pour la détermination du degré de maîtrise, il sera tenu compte des critères suivants :

- ◆ le degré de cohérence du raisonnement,
- ◆ le degré de pertinence des concepts mis en œuvre dans son argumentation,
- ◆ le degré de pertinence et de cohérence des stratégies proposées,
- ◆ le degré de précision des termes utilisés.

4. PROGRAMME

L'étudiant sera capable :

4.1. « Exploitation informatisée des instruments comptables et budgétaires »

selon la législation en vigueur, face à une gestion financière, budgétaire et comptable d'une organisation, illustrée par des documents ad hoc et dans le respect des consignes données, en utilisant les techniques et outils informatiques et statistiques appropriés et actualisés :

- ◆ d'expliciter les principes de la comptabilité générale afin de pouvoir utiliser les documents annuels comme outils de gestion et de décision ;
- ◆ de s'approprier des concepts et des méthodes de travail dans le cadre de la résolution de problèmes de gestion ;

- ◆ de décoder un plan de trésorerie ;
- ◆ de projeter un plan d'investissement et de financement ;
- ◆ d'utiliser des ratios pertinents en tant qu'outils d'analyse et de décision ;
- ◆ d'élaborer un budget d'exploitation et une programmation des charges et de prévoir un contrôle efficace ;
- ◆ de participer à la détermination du fonds de roulement et des besoins en fonds de roulement ;

4.2. « Financement du non-marchand »

- ◆ d'inventorier les instances subsidiantes potentiellement en rapport avec les institutions du secteur non-marchand ;
- ◆ d'explicitier les règles de subventionnement propres aux secteurs dont relèvent les institutions ;
- ◆ de rechercher et d'identifier les sources de financement complémentaires (appels à projet, dons, mécénat, ...) et d'évaluer éthiquement leur adéquation aux missions de l'institution ;
- ◆ d'actualiser ses connaissances en ces matières ;
- ◆ d'élaborer quantitativement et qualitativement le dossier de candidature, d'en assurer le suivi et la gestion globale.

5. CHARGE DE COURS

Un enseignant ou un expert.

L'expert devra justifier de compétences issues d'une expérience professionnelle actualisée dans le domaine en relation avec le programme du présent dossier pédagogique.

6. CONSTITUTION DES GROUPES OU REGROUPEMENT

Aucune recommandation particulière.

7. HORAIRE MINIMUM DE L'UNITE D'ENSEIGNEMENT

7.1. Dénomination du cours	<i>Classement du (des) cours</i>	<i>Code U</i>	<i>Nombre de périodes</i>
Exploitation informatisée des instruments comptables et budgétaires	CT	F	100
Financements du non-marchand	CT	B	20
7.2. Part d'autonomie		P	30
Total des périodes			150